



## Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 26 septembre 2024

Monsieur le Président,  
Cher(e)s Collègues,

La **CFDT-VNF** constate agréablement qu'un point d'information sur la protection sociale complémentaire des agents est inscrit à l'ordre du jour de ce CSA. En effet, beaucoup d'entre eux se posent de nombreuses questions et sont inquiets en l'absence de réponse et de visibilité. Souhaitons que cette réunion apporte des éclaircissements notamment sur les effets de bord induits par la scission de la complémentaire santé et de la prévoyance. A l'aube de l'appel à souscription qui débutera le 14 octobre avec un délai de réponse contraint de 15 jours, un flash info sur cette thématique serait apprécié. **Si le ministère a la main sur le sujet, VNF peut et doit s'en saisir pour accompagner et aiguiller les personnels dans les choix et les démarches qu'ils seront amenés à faire très prochainement. A ce titre, une FAQ réalisée par VNF serait utile.**

La **CFDT-VNF** profite également de cette déclaration pour **dénoncer le fait qu'à l'occasion des prolongations de contrats des saisonniers en contrats CDD, la direction en profite pour baisser leur rémunération** y compris quand ces derniers restent sur les mêmes postes et les mêmes cycles de travail. **C'est inadmissible** et très certainement pas le meilleur moyen de fidéliser ces personnels. Déjà en situation précaire, et alors que VNF ne saurait plus faire sans eux dans son organisation de travail, vous dégradez encore un peu plus leur rémunération. Où est donc la valeur d'un engagement de la direction ? En effet, à la clôture de nos échanges sur ce sujet lors de la dernière réunion DS/DG, la DG comme vous, Monsieur le président en qualité de DRH, avez validé notre demande de maintenir le même niveau de rémunération. Pour mémoire, vous avez confirmé « comprendre et partager la nature de la demande ». Pour autant, depuis cette réunion, aucune régularisation des contrats déjà passés n'a été faite et pire encore, d'autres contrats continuent d'être signés dans les mêmes conditions ! VNF en serait à compter le nombre de jours fériés pour justifier une baisse de rémunération : **c'est pitoyable !** Nous ne l'acceptons pas et nous vous demandons un engagement formel et un calendrier clair pour la rédaction des avenants à leur contrat de travail, garantissant à minima, une continuité dans leur rémunération entre leur contrat initial de saisonnier et celui en CDD.

Dans la continuité, **nous rappelons l'attente de la CFDT-VNF de remettre le statut de saisonnier sur la table des concertations.** En effet, plutôt que de multiplier les contrats courts et précaires générant une charge de travail importante pour les services supports, **la CFDT-VNF** revendique que, pour les besoins supérieurs à 6 mois (limite du contrat de saisonnier public), le saisonnier puisse être recruté sous le statut de saisonnier privé, celui-ci permettant un recrutement jusqu'à 8 mois. Là encore, l'ancien DG s'était engagé à faire le point sur cette situation, se déclarant sans opposition de principe et cela répondant à une certaine logique. Pourtant, sauf à dire qu'une fois encore la direction générale n'est absolument pas écoutée, notre intervention précédente démontre qu'il n'en a rien fait ! En fait, dans ce domaine, chacune des DT fait ce qu'elle veut, comme elle veut ...

**Des informations vérifiées, que nous vous ne pourrez donc pas nier, sauf à faire preuve d'une absolue mauvaise foi, indiquent qu'une cartographie nationale des futures CMI et points d'appuis circulent, actant de fait les prochaines fermetures de sites.** D'ailleurs, une programmation de celles-ci doit très certainement y être associée. Beaucoup d'agents prochainement impactés, à plus ou moins court terme, seraient bien curieux d'en avoir connaissance afin de savoir ce qui les attend et dans quel délai. **La CFDT-VNF vous demande sur ce point de programmer lors d'un prochain CSA Central, une présentation de cette projection et d'en faire une déclinaison dans chacun des CSA locaux.** Il ne faut pas avoir suivi de formation sur les RPS, pour savoir que l'incertitude constante et le couperet au-dessus de la tête des agents sont des facteurs aggravants.

**D'ailleurs, comment allez-vous faire cohabiter votre engagement d'aucune mobilité géographique imposée si à terme vous prévoyez de réduire fortement le nombre de sites ?** Quelles dispositions allez-vous prendre pour que ces nouvelles implantations ne viennent pas amputer le budget des personnels qui devront s'équiper de véhicules et/ou avoir des frais d'essence supplémentaires, sans même évoquer la dégradation des conditions de travail du fait d'un rallongement du temps de trajet ? Là aussi, il serait peut-être temps de répondre à ces questions et de donner de la visibilité aux personnels. A ce titre, **la CFDT-VNF souhaite qu'au prochain CSA Central, dans la continuité de la demande précédente, un point d'information soit prévu avec de vraies réponses.**

Dans la continuité du projet de transformation et de modernisation de VNF, de nombreuses alertes nous parviennent sur l'absence de co-construction avec les personnels sachants du terrain quant à la mise en place des PCC et des différents standards retenus pour ces derniers. Ainsi et par exemple, **le choix des caméras et surtout leur nombre et leur localisation posent questions dans la façon d'adapter les spécificités locales.** Faute de caméras suffisantes, il serait évoqué la possibilité d'installer sur certains sites des miroirs afin de combler les vides... Nous ne vous cachons pas que pour le moins, cela laisse perplexe bon nombre des agents informés de cette initiative.

**Une clarification quant aux procédures de service dégradé, tel une panne de réseau ou des caméras privant les opérateurs de toute visibilité, est nécessaire** et cela, bien en amont de la mise en fonction des PCC et des suppressions d'ETPT. Rien qu'à la DT NPDC, très avancée sur le sujet, il est déjà dénombré 5 coupures de fibres et un arrachage à la suite de vandalisme. Quid des procédures à suivre quand les PCC seront en fonction et les agents loin des sites ? A ce jour, le personnel est encore en situation de pouvoir intervenir sur le terrain mais demain ? **Là encore, la CFDT-VNF souhaite un point d'information lors d'un prochain CSA central sur l'avancement des projets de PCC en DT, les calendriers retenus, les standards et les process définis.** Nous proposons qu'à cette occasion, les OS puissent désigner quelques experts sachants et représentatifs de la réalité du terrain et relayer les questions que les personnels se posent tant sur le plan technique que sur le volet RH et social.

Pour les personnels qui font le choix de rejoindre les PCC, **la CFDT-VNF** souhaite que la direction puisse expliciter les modalités pour faire valoir un droit de remord. Dans quelles conditions et dans quel délai celui-ci serait suivi d'effets ? Sur quels postes ? Uniquement les postes vacants ou en sureffectif ? **D'ailleurs, en ce qui concerne le sureffectif, beaucoup des personnels semblent constater qu'il n'en est pas fait mention par leur direction lorsqu'ils doivent se positionner.** En clair pour certains, s'ils ne veulent pas suivre en PCC, on leur propose un poste ou parfois deux, mais sans forcément leur laisser le choix ni respecter la zéro mobilité géographique imposée. Enfin pour être plus précis, on ne leur impose pas la mobilité géographique, mais on ne leur laisse aucun autre choix !

**Pourriez-vous clarifier dans quel cadre et dans quelle volumétrie ces postes en sureffectif sont déterminés et proposés au regard des contraintes pesant sur les plafonds d'emplois de chaque DT ?** Lorsqu'ils existent, est-ce bien aux agents concernés de définir eux-mêmes leurs activités comme cela peut être demandé par certaines hiérarchies ?

Pour conclure cette déclaration, **la CFDT-VNF appelle à de la transparence, à la vérité, au courage de la direction** en indiquant les différentes possibilités ouvertes aux personnels **en amont** de chaque projet de réorganisation. Cela vaut dans les PCC, à l'entretien, à la maintenance ou dans les services supports car tous sont désormais dans cette mouvance et tous s'interrogent et s'inquiètent sur leur avenir au sein de VNF. **D'ailleurs, garantisiez-vous le maintien de rémunération dans le cadre d'un projet de réorganisation pour les OPA et les CDI publics impactés,** à l'instar de ce qui se fait avec l'IOT garantie pour les PE-VNF et pour les salariés de droit privé via leur contrat de travail ?

**Il est primordial que pour les personnels, les différentes possibilités et opportunités soient mises sur la table avec une simulation de leur future rémunération selon le choix qu'ils feront.** A l'inverse, il n'est pas acceptable que certaines hiérarchies, sous les manettes de la direction, laissent planer le doute, la peur et l'opacité pour inciter, faute d'autres choix, les personnels à prendre des fonctions ou accepter le poste ciblé par la direction mais dont ils n'ont foncièrement pas l'envie.

**L'accompagnement au changement ce n'est pas ça !** Il est désormais urgent de mettre les actes en accord avec vos paroles, vos engagements et les différents accords signés.

Nous vous remercions pour votre attention et les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

**Les représentants au CSA Central CFDT-VNF**